

Prévention des risques majeurs à Lesparre-Médoc

DICRIM SYNTHÉTIQUE

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



Le présent document est une version synthétique du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM qui a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques, naturels ou technologiques, sur la commune.

Il compile les fiches synthétiques des risques auxquels la commune de Lesparre-Médoc est exposée, et les mesures à observer pour s'en prémunir ou, en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'en limiter les conséquences.

La version complète du DICRIM est téléchargeable sur le site internet communal : www.lesparre-medoc.fr

ÉDITORIAL DU MAIRE

L'article L.125.2 du Code de l'environnement a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce livret est issu du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé et diffusé par la Préfecture de la Gironde. (<https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/La-politique-des-risques/Le-dossier-departemental-des-risques-majeurs-DDRM>).

Il présente et décrit les risques auxquels est confrontée la commune de Lesparre-Médoc.

La sécurité des habitants est une préoccupation du maire et du conseil municipal.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, appelé plus simplement DICRIM, a pour but d'apporter une information simple et utile sur l'état des risques, naturels ou technologiques, sur la commune. Il n'a en aucun cas pour objet de susciter d'inquiétudes plus particulières ; il se veut être un inventaire complet à votre disposition afin de vous sensibiliser aux mesures de prévention et de sauvegarde pour s'en protéger.

Nous vous remercions de prendre connaissance de ces éléments et de conserver ce document pour vous y reporter en cas d'alerte. Une version simplifiée figure en dernière page du présent livret.

Ce document est consultable en mairie et disponible en téléchargement sur le site internet communal : <https://www.lesparre-medoc.fr/mon-quotidien/securite>

Les risques concernant notre commune et les bons comportements à adopter sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-moi/rapport2/33240/Lesparre-M%C3%A9doc/commune/33340> ou en scannant le QR code ci-dessous :



La commune de Lesparre-Médoc a mis en place un registre communal des personnes vulnérables, sur inscription volontaire auprès de son Centre Communal d'Action Sociale.

Le Maire,
Bernard GUIRAUD

ALERTE ET INFORMATIONS

Pour alerter sa population, Lesparre-Médoc dispose des moyens suivants :

- système d'alerte par cloches de l'église ;
- système fixe de sonorisation rue Jean Jacques ROUSSEAU et Cours du Général De Gaulle
- porte-à-porte réalisé par les agents et/ou élus communaux et/ou bénévoles ;
- messages diffusés par le véhicule de la police pluricommunale pourvu de haut-parleurs ou porte-voix ;
- FR-Alert via les smartphones (sur demande à la Préfecture)
- Pour une alerte de portée nationale : le site du gouvernement : www.fr.alert.gouv.fr

Pour informer :

- panneau à message variable et affichage en tous lieux utiles;
- message à la radio ICI Gironde (101.6 MHZ) ou à la télévision.
- le site internet (www.lesparre-medoc.fr) et les réseaux sociaux de la commune : <https://www.facebook.com/Villedesparre/> et l'application Cento Access

LORSQUE L'ALERTE RETENTIT, DANS TOUS LES CAS :



Ne téléphonez pas : (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112).

Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité.

Les établissements scolaires et d'accueil des jeunes enfants sont prioritaires pour les secours lorsque survient une catastrophe naturelle ou industrielle

Chaque établissement est préparé et dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

Les enseignants et les professionnels de la petite enfance sont formés et entraînés à réagir à ces situations pour garantir au mieux la sécurité des enfants.

N'allez pas chercher votre enfant si une situation de risque majeur survient, il est davantage en sécurité dans l'établissement scolaire d'accueil de jeunes enfants où il sera pris en charge. Vous vous mettriez inutilement en danger en cherchant à rejoindre son établissement et vous gêneriez l'action des secours.



Écoutez la radio : ICI Gironde : 101.6



Coupez le gaz et l'électricité.

Évacuez ou mettez-vous à l'abri (selon la nature du risque)

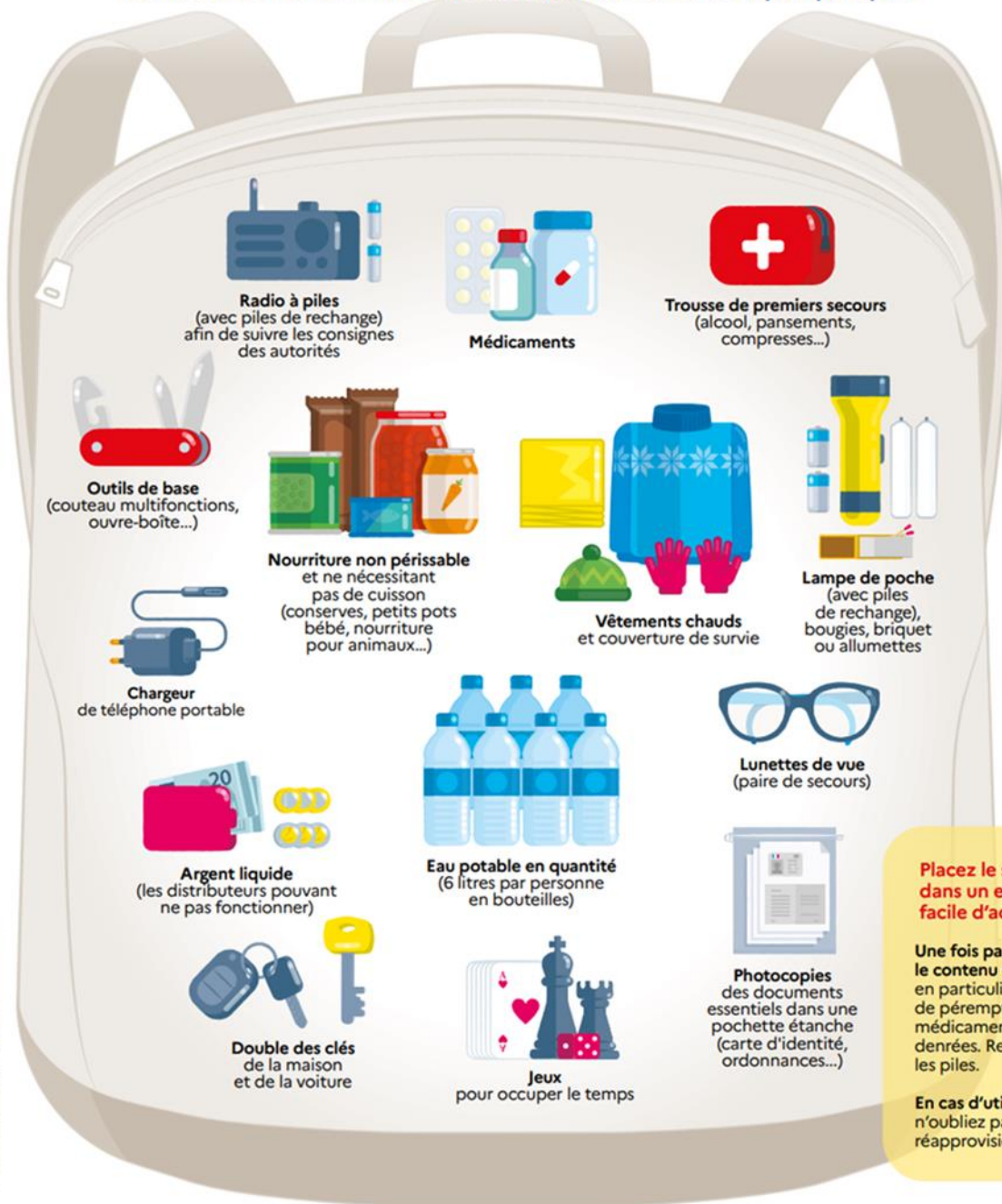
Prévoyez un kit d'urgence en cas d'isolement

Prévoyez un sac d'urgence en cas d'évacuation

Respectez les consignes données par les autorités.

Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



LES BONS RÉFLEXES

Partie à détacher et à conserver

Quel que soit le risque suivre les indications des autorités.



Écoutez la radio pour connaître les informations et les consignes à suivre, ICI Gironde 101,6 FM France Inter 92,4 FM



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours.



Surtout n'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux, ils connaissent les instructions visant à mettre les enfants à l'abri.

Numéros utiles

Mairie de Lesparre-Médoc.....05 56 73 21 00
Pompiers.....18
Samu.....15
N° européen des secours112

Gendarmerie17
Météo départementale (payant).....32 50
Vigicruces.....0825 15 02 85

Trousse d'urgence

Vos papiers et argent. Trousse à pharmacie et médicaments. Lampe de poche avec piles. Couvertures et vêtements chauds. Eau. Radio à piles. Nécessaire d'hygiène. Alimentation nourrisson. Alimentation animaux

Les risques inondation



Coupez le gaz, l'électricité et le chauffage.



Mettez-vous à l'abri, obturez les ouvertures. Évacuez les lieux sur ordre des autorités.



Montez dans les étages par les escaliers.

Le risque mouvement de terrain et cavités



Évacuez immédiatement les bâtiments. Fuyez latéralement. En cas d'ensevelissement signalez votre présence en frappant sur les parois, les tuyaux...



Ne stationnez pas sous les lignes électriques. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.



Le risque feu de forêt et végétation



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche. Évacuez sur ordre des autorités.



Fermez les fenêtres, les portes.



Mettez vos réservoirs de gaz mobiles à l'abri. Dégagez les voies d'accès pour les véhicules de secours incendies

Le risque canicule



Demandez conseil à votre médecin ou pharmacien.

Buvez de l'eau même sans soif. Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.



Mettez-vous à l'abri. Fermez les portes les fenêtres et les volets. Évitez les activités extérieures. Restez au frais.

Le risque sismique



Fuyez latéralement. En cas d'ensevelissement signalez votre présence en frappant sur les parois, les tuyaux...



Abritez-vous sous une table solide ou à l'angle d'un mur. Éloignez-vous des fenêtres. Coupez le gaz et l'électricité.



Ne stationnez pas sous les lignes électriques. N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

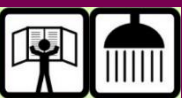
Le risque transport de matières dangereuses



Ne fumez pas.



Mettez-vous à l'abri et enfermez-vous dans un bâtiment si possible.



Fermez les fenêtres et volets. Calfeutrez les ouvertures. Prenez une douche.

Le risque nucléaire



Mettez-vous à l'abri.



Fermez fenêtres et volets.



Coupez le gaz et l'électricité.

Informations pratiques

Lieux de rassemblement et d'hébergements

Ces lieux sont accessibles dès informations des autorités :

- **Espace François MITTERRAND : Place Gambetta, 33340 Lesparre-Médoc**
Latitude : 45.30729397818192
Longitude : -0.9406491189815631
- **Salle Saint-Trélody : Rue Jean FOURMENT, 33340 Lesparre-Médoc**
Latitude : 45.30147587260083
Longitude : -0.9225230683313737

Numéros utiles (secours et mairie)

- Mairie de commune05 56 73 21 00
- Pompiers**18**
- SAMU**15**
- Police ou gendarmerie**17**
- Numéro européen des secours (et téléphone mobile)112
- Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes114
- Préfecture 05 56 90 66 66
- Direction départementale des territoires et de la Mer..... 05 47 30 51 51
- Météo départementale (**payant !**).....3250 ou 08 99 71 02 33

Sites internet utiles

- <http://www.georisques.gouv.fr/>
- www.vigicrues.gouv.fr
- <https://www.asn.fr/l-asn-informe/situations-d-urgence/la-distribution-d-iode>
- www.meteofrance.com/
- *site de la préfecture du département* : www.gironde.gouv.fr
- *site internet communal* : www.lesparre-medoc.fr

FICHES SYNTHÉTIQUES

LE RISQUE INONDATION

La commune de Lesparre-Médoc est concernée par le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation « Estuaire Gironde – Centre Médoc »**, approuvé le 16 juin 2003.

Ce document cartographie la zone de risque sur le secteur topographiquement bas au nord-ouest de la commune sur la vallée de la Jalle de la Maillarde.



À faire

À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Informez-vous en mairie ou à la préfecture ;• Informez-vous sur les gestes essentiels ;• Obturez les entrées d'eau (portes, soupiraux, évents...) ;• Mettez les produits toxiques, les véhicules et les documents officiels à l'abri de la montée des eaux ;• Rehaussez objets et mobiliers ;• Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz• Prévoyez les équipements minimum : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments urgents, vêtements de rechange, couvertures...
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Tenez-vous informé de la montée des eaux : https://apic.meteofrance.fr/ et www.vigicrues.gouv.fr• Ne prenez pas l'ascenseur ;• Ne vous engagez pas sur une voie inondée (à pied ou en voiture) ;• Ne consommez pas l'eau de la distribution publique ou des puits particuliers ;• N'évacuez qu'à la demande des autorités.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• Aérez et désinfectez les pièces ;• Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est sèche ;• Chauffez dès que possible ;• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Le territoire communal est soumis à une exposition faible.



À faire

À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> Repérez les signes annonciateurs : Fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés Signalez à la mairie l'apparition de fissures, d'affaissement du sol, de modifications des constructions, sur les murs...
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> Éloignez-vous au plus vite ; Ne revenez pas sur vos pas ; N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ; Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres.
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> Informez les autorités compétentes ; Mettez-vous à la disposition des secours ; Coupez les réseaux eau-gaz-électricité ; En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Sur l'échelle réglementaire, sur notre commune, le risque de gonflement des argiles maximal est de 3/3. Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Les constructions les plus vulnérables à ce phénomène sont les maisons individuelles.

Sur notre territoire communal, les zones reconnues se situent **principalement au Nord-Ouest de la commune**



À faire

À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> Informez-vous en mairie ou à la préfecture des risques encourus et des consignes de sauvegarde. Élagage régulier (au minimum tous les 3 ans) Nouvelles plantations éloignées des bâtiments Créations de puits éloignés des bâtiments Contrôle d'étanchéité des fondations
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> Éloignez-vous au plus vite ; Ne revenez pas sur vos pas ; N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ; Coupez les réseaux eau-gaz-électricité
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> Informez les autorités compétentes ; En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE FEU DE FORÊT ET VÉGÉTATION

Sur le territoire communal ce risque peut être qualifié de fort.

Certains secteurs d'habitat sont situés à proximité du massif forestier, ou caractérisé par un environnement à dominante forestière, et donc soumise à l'aléa majeur feu de forêt.

Il s'agit des secteurs de Canquillac, les Marceaux, Hourbanon, Le Boucaud, La Cascade, Basque, Le Grand Gartieu, le Pas des Saux, Senguinous, Pascau, Trampian, Hereyrat. D'autres secteurs sont également concernés. Il s'agit entre autres du chemin des Acacias, du chemin des Anes, etc.

Le débroussaillage est primordial et obligatoire sur la commune de Lesparre
le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit sur la commune.



À faire

À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> Repérer les chemins d'évacuation, les abris ; Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels) ; Entretien des chemins d'accès ; Débroussailler ; Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture. Pour connaître le niveau de vigilance aux feux de forêt, s'informer sur https://www.dfcj-aquitaine.fr/carte-de-vigilance
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> Informers les pompiers (18 ou 112) le + vite et le + précisément possible ; Dans la nature, s'éloigner dos au vent ; Rentrer dans le bâtiment le plus proche ; Si vous êtes surpris par le front de feu : respirer à travers un linge humide ; À pied rechercher un écran (rocher, mur...) ; Ne pas sortir de votre voiture. <p>Une maison bien protégée est le meilleur abri :</p> <ul style="list-style-type: none"> fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; occulter les aérations avec des linges humides ; rentrer les tuyaux d'arrosage ; fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des secours. S'informer sur les incendies en cours grâce à EFFIS, le système européen d'information sur les incendies de forêt qui fournit des informations actualisées et fiables. https://forest-fire.emergency.copernicus.eu/apps/firenews.viewer/
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> Éteindre les foyers résiduels ; Inspecter son habitation, en surveillant les braises.

LES RISQUES CLIMATIQUES :

L'aléa « tempête » est un aléa fréquent en Nouvelle-Aquitaine du fait de sa position en façade atlantique.

La commune de Lesparre-Médoc a Mis en place un registre communal des personnes vulnérables, sur inscription volontaire auprès de son Centre Communal d'Action Sociale.

LE RISQUE CLIMATIQUE : TEMPÊTE

- Rentrez tous les objets susceptibles d'être emportés...
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours
- Informez-vous du niveau d'alerte sur <https://vigilance.meteofrance.fr/fr> ou au 05 67 22 95 00;
- Débranchez les appareils électriques et antenne de télévision.
- N'intervenez pas sur les toitures
- Ne touchez pas aux câbles tombés par terre
- Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermez portes et fenêtres
- En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE CLIMATIQUE : FORTES CHALEURS

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Adaptez votre habitation aux fortes chaleurs.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Si vous sortez, restez à l'ombre, portez un chapeau ;• Ne faites pas d'effort physique intense• Maintenez la maison à l'abri de la chaleur (stores, rideaux, volets fermés)• La nuit, ouvrez fenêtres et volets, en provoquant des courants d'air ;• Passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais ;• Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour et buvez régulièrement de l'eau• Informez-vous auprès de la plate plateforme téléphonique d'information "canicule", activée en fonction de la situation météorologique nationale au 0800 06 66 66
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE CLIMATIQUE : GRAND FROID

AVANT	<ul style="list-style-type: none">• Protégez les installations contre le gel ;• Faites vérifier vos chaudières et chauffages, régulièrement avant les périodes hivernales.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none">• Évitez l'exposition prolongée et les efforts ; ne consommez pas d'alcool qui favorise la baisse de la température corporelle• Veillez à porter un habillement chaud ;• Renseignez-vous sur les conditions de circulation ;• Signalez votre départ et votre destination à des proches.• Attention à l'intoxication au monoxyde de carbone : ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero...) et ne pas boucher les entrées et sorties d'air
APRÈS	<ul style="list-style-type: none">• En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE CLIMATIQUE : SÉCHERESSE

Consultez le site <https://vigieau.gouv.fr/> pour être informé sur les restrictions d'eau en période de sécheresse

LE RISQUE SISMIQUE

La totalité de la commune de Lesparre-Médoc est en zone 1 (sismicité très faible)



À faire



À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> • Informez-vous en mairie ou à la préfecture ; • Repérez les points de coupure gaz, eau, électricité ; • Fixez les appareils et les meubles lourds.
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> • À l'intérieur, se mettre à l'abri près d'une structure porteuse solide ou sous un meuble solide, protéger sa tête avec ses bras, s'éloigner des fenêtres • N'allumez pas de flamme, coupez le gaz et l'électricité. • À l'extérieur ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, toitures...) et si vous êtes dans votre voiture, arrêtez le moteur, ne descendez pas et attendez la fin de la secousse • Éloignez-vous des constructions le plus possible ; • Réfugiez-vous dans un lieu plus sécurisé ; • N'entrez pas dans un bâtiment endommagé ;
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> • Après la première secousse, méfiez-vous des répliques ; • Vérifiez l'eau, l'électricité ; • Évacuez le bâtiment par l'escalier, n'utilisez pas les ascenseurs ; • En cas d'ensevelissement, frappez sur les parois ou les tuyaux ; • En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les accidents de transport de matières dangereuse (TMD) peuvent se produire pratiquement n'importe où dans le département. A ce titre, toutes les communes de Gironde sont concernées par ce risque.



À faire



À ne pas faire

AVANT	<ul style="list-style-type: none"> • Identifiez les panneaux ou pictogrammes apposés pour connaître les risques générés. (cf version complète du DICRIM)
PENDANT	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes témoins d'un accident, protégez les lieux en balisant pour éviter un sur-accident mais ne déplacez pas les victimes sauf s'il y a un risque imminent d'incendie ou d'explosion ; • Alerte les pompiers (18), la police ou la gendarmerie (17) ; • En cas de fuite de produit, ne le touchez pas ; • Ne pas fumer, pas de flamme, ni d'étincelle • Quittez la zone de l'accident ; • Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous dans une pièce avec un point d'eau, un mouchoir sur la bouche et le nez (en cas d'irritation).
APRÈS	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous vous êtes mis à l'abri dans un bâtiment, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio ; • En cas de dégâts, faites l'inventaire des dommages et déclarez le sinistre auprès de votre assureur dans les plus brefs délais.

LE RISQUE NUCLÉAIRE

LESPARRE-MÉDOC est située dans le périmètre des 20 km de la centrale nucléaire du Blayais à Braud-et-Saint-Louis.

A ce titre, la commune est concernée par le plan particulier d'intervention (PPI du CNPE du Blayais approuvé par arrêté inter préfectoral du 2 mai 2019) qui recense les mesures à prendre en cas d'accident majeur à caractère radiologique. Une des conséquences majeures de l'extension du rayon du PPI a été la distribution préventive de comprimés d'iode à la population.

La prochaine campagne de distribution d'iode dédiée aux communes situées dans le périmètre 10-20 km du CNPE du blayais, est programmée pour 2026.

Dans l'intervalle, l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) a validé l'extension de validité de 7 à 10 ans de l'iode produite par la pharmacie centrale des armées.

La distribution de comprimés d'iode s'effectue si l'accident se déroule selon une cinétique lente, laissant 48 heures pour organiser la distribution aux populations avant l'arrivée de la contamination radioactive.

En deçà, l'évacuation et/ou la mise à l'abri de la population sont privilégiées.



À faire

À ne pas faire

AVANT

- Apprenez à connaître le signal d'alerte et les consignes de sécurité ;
- Conservez les comprimés d'iode distribués préventivement.


PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche ;
- Ecoutez la télévision et/ou la radio locale et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge ;
- N'encombrez pas le réseau téléphonique ;
- Prenez le comprimé d'iode si le préfet en donne l'ordre ;
- En cas d'évacuation, rassemblez vêtements, affaires de toilette et de nuit, vos papiers et objets précieux, coupez le gaz, l'électricité et l'eau. Fermez les volets, les fenêtres et la porte à clef ;
- Emmenez vos animaux domestiques ;
- Evacuez en privilégiant une évacuation par vos propres moyens. Sinon, rejoignez le point de rassemblement de votre commune pour y être pris en charge et évacués par les moyens mis en place par les pouvoirs publics ;
- Evacuez en privilégiant un hébergement par vos propres moyens. A défaut, rejoignez le centre d'accueil et de regroupement le plus proche pour y être pris en charge ;
- Les personnes dépendantes nécessitant une assistance particulière doivent se faire connaître auprès de la mairie.
- Ne consommez pas les produits du jardin et privilégiez l'eau embouteillée

APRÈS

- Suivez les consignes du préfet.

LE RISQUE ATTENTAT

- 
- A small icon of a pair of scissors is positioned to the left of a vertical dashed line that runs down the page, indicating a cut line.
- S'échapper
 - Se cacher
 - Alerter les services de secours (17, 112 ou 114)
 - Écouter ICI Gironde (101.6) pour connaître les consignes à suivre
 - Ne pas aller chercher vos enfants, des professionnels s'occupent de leur sécurité
 - Ne pas téléphoner, libérer les lignes pour les secours
 - **Ne diffuser aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.**

Autres risques consultables sur la version complète :

LE RISQUE RADON

LE RISQUE POLLUTION DES SOLS